

ELECTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE
DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION – ACADEMIE de POITIERS

SCRUTIN DU 4 DECEMBRE 2014

PROFESSION DE FOI

Force Ouvrière un syndicat indépendant, un syndicat qui vous défend

L'ensemble des personnels ATRF sera appelé à voter pour ses représentants dans les CAPA.

Ce sera un vote électronique qui se déroulera **du 27 novembre au 4 décembre**. Ce vote est important pour les personnels ATRF qui sont attachés à leur statut de fonctionnaires de l'état. En votant Force Ouvrière à la CAPA, vous voterez pour un syndicat qui vous défend et qui défend l'existence même des CAPA qui sont le seul lien avec votre statut de fonctionnaires de l'état. Les personnels ATRF sont des agents de l'état et ne sont pas des agents des établissements. En votant pour les représentants Force Ouvrière vous aurez la certitude que le statut général et les statuts particuliers seront défendus. Les personnels ATRF doivent rester dans la Fonction Publique de l'État.

A quoi servent les CAPA ?

La Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) est une instance consultative dans laquelle siègent des représentants de l'administration et des représentants élus des personnels.

La CAPA se réunit plusieurs fois par an, pour les promotions de corps, les avancements de grade, les réductions d'ancienneté, la titularisation des stagiaires, mais aussi en cas de détachement, de mise en disponibilité, de sanction disciplinaire.

Elle peut également se réunir à la demande de l'intéressé comme instance de recours pour faire respecter les droits du personnel (refus de temps partiel, déroulement de carrière ...).

Les CAPA permettent aux représentants des personnels de défendre l'égalité des droits et donc de vérifier l'application de critères égaux pour tous.

Vos représentants FO seront à vos côtés en toutes circonstances et agiront en totale indépendance vis-à-vis de l'administration.

L'austérité cela suffit, les ITRF n'en peuvent plus

Pour FO, combattre l'austérité et le pacte de responsabilité qui la met en œuvre est une urgence sociale et démocratique.

Force Ouvrière revendique :

- L'augmentation immédiate des traitements et des pensions.
- 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice
- Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par l'attribution de 50 points d'indice pour tous.
- Revalorisation générale de la grille indiciaire.

Pour le déblocage des carrières

Le nombre de postes mis aux concours externes est dérisoire et de plus les recrutements réservés Sauvadet ne sont pas comptés pour le calcul des possibilités de promotions, ce qui diminue d'autant le nombre de places aux concours internes et en promotion au choix.

FO revendique le déblocage des possibilités de promotion de corps et une augmentation immédiate des possibilités d'avancement de grade.

Non à l'entretien d'évaluation, non à la gestion locale des carrières

Force Ouvrière réclame l'abandon de l'entretien d'évaluation, procédure lourde, infantilisante et génératrice de conflits inutiles qui contourne le statut de la fonction publique et entraîne par voie de conséquence l'individualisation des carrières et des rémunérations au détriment des garanties collectives.

Force Ouvrière revendique

- Le retour à un régime indemnitaire national mettant fin aux disparités qui existent entre établissements.
- Un vrai droit à mutation avec un barème sur critères objectifs, et un mouvement examiné en CAPN, sans possibilité de veto du Président.
- De vrais concours nationaux sur épreuves.
- Un déroulement de carrière basé sur des critères objectifs prenant en compte l'ancienneté, définis au niveau des CAPA et s'imposant aux établissements, pour des CAPA exerçant toutes leurs prérogatives.
- L'augmentation du nombre de postes mis aux concours.
- Le retour à un corps spécifique des personnels de laboratoire du second degré.
- La création des postes nécessaires pour assurer un enseignement expérimental en groupes réduits dans les lycées.
- le droit à une médecine préventive, à des visites médicales régulières pour l'ensemble des personnels.
- Arrêt du recrutement de contractuels lorsqu'il existe des postes de fonctionnaires non pourvus.
- Rétablissement de tous les postes statutaires supprimés, dans les universités, les lycées, les services académiques.

Force Ouvrière est un syndicat indépendant, il ne co-gère pas avec le gouvernement, les ministères, pas plus qu'il ne co-gère avec les présidents d'université. FO n'a jamais voté pour les suppressions de postes, la diminution des primes.

Force Ouvrière défend les intérêts matériels et moraux des personnels



La différence, c'est notre indépendance

Du 27 novembre
au 4 décembre, aux C.A.P.

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**